

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 6 JANVIER 2023

N° 2023-01-03

L'an deux mille vingt-trois, le six janvier à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 11

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 13
Exprimées par pouvoirs : 10
Total (mini 19) : 23

Quorum atteint

Délégué-es présents-es

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

9 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Jacques MONPEYSSEN,
Nicole PELOUX, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND,
Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Jean-François PERILHOU à Claude AURIAS, Marlène MOURIER à
Didier-Claude BLANC, Roland PEYRON à Sébastien BERNARD,
Frédéric ROUX à Philippe CAHN, Vincent JACQUEMART à Nicole PELOUX, Jean-Christophe CAMP à
Pascale ROCHAS, Agnès ROSSI à Christelle RUYSSCHAERT.

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Pascale ROCHAS est nommée secrétaire de séance.

Objet : Programme d'éducation à l'environnement et au territoire 2023-2024

Montant des dépenses PnrBP	2023	2024
Fonctionnement	20 000 €	80 000 €
Investissement		

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	100 000€	80 000€

Rapport :

La Présidente expose,

Conscient de l'importance de l'éducation à l'environnement et au territoire, le Parc naturel régional des Baronnies provençales soutient et engage depuis près de 10 ans un programme pédagogique à destination des enfants et jeunes, durant le temps scolaire mais également périscolaire ou extra-scolaire.

Pour l'année scolaire 2023-2024, il est proposé de poursuivre le programme pédagogique éducation à l'environnement et au territoire, à destination de plusieurs publics :

1. Scolaire premier et second degré via des appels à projets permettant d'être au plus près des attentes et besoins des équipes enseignantes locales ;
2. Accueils de Loisirs et centres de vacances autour des thématiques de découverte des patrimoines et/ou d'éco-citoyenneté ;
3. Réseau d'acteurs éducatifs avec l'organisation de rencontres annuelles, la parution du « Petit Baronnien » et la poursuite de la conception du « Kit coopératif de découverte des Baronnies provençales » ;
4. Réseau éducatif local (intervenants « environnement et territoire, animateurs, etc.) par le biais d'un programme de formations thématiques ;
5. Les lycéens des établissements des Hautes-Alpes et du Vaucluse au travers des financements dédiés à la mesure 100 du Plan Climat de la région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Compte tenu de l'approbation de sa feuille de route 2022-2024 à l'occasion du comité syndical du 28 janvier 2022, le Parc continuera d'impulser des projets liés aux enjeux suivants : changement climatique et changements globaux, transition énergétique, érosion de la biodiversité, gestion de l'eau, poursuite des partenariats thématiques (tilleul, patrimoines, nuit, tourisme, etc.), découverte et appropriation des patrimoines locaux, etc.

Afin de mener l'ensemble de ces actions sur la période 2023-2024, la Présidente propose de solliciter les partenaires financiers selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant (€ TTC)	RECETTES	Montant (€)
PROGRAMME PEDAGOGIQUE 2023-2024 (Communes adhérentes et villes-portes du Parc)			
Ecoles primaires (Parc et Villes-portes) Collèges – MFR Centres de loisirs et de vacances Action 100 – Lycées Sud Paca	70 000	Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (dont Action 100 – Lycées)	40 000
Animation et structuration du réseau éducatif local (formations, ressources, kit pédagogique, Petit Baronnien...)	8 500	Région Auvergne-Rhône-Alpes	30 000
		Département de la Drôme	10 000



Frais de mission et d'animation	1 500		
Animation et coordination du programme Education à l'environnement et au territoire 2023- 2024 - (Chargé de mission PnrBP)	20 000	PnrBP (20 %) Autofinancement	20 000
Total	100 000 €	Total	100 000 €

Délibération

- ◆ Vu la mesure 100 du plan climat « Une COP d'avance » de la Région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur
- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure II.4.5 « Promouvoir une économie de l'éducation et de la formation à l'environnement et au développement durable »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le budget prévisionnel et le plan de financement présentés
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

